

qu'il avoit déjà mandé le fait à sa Cour. Les Politiques du pays en infèrent une broüillerie cachée, qui pourroit enfin éclater en une rupture prochaine. Le tems nous l'apprendra.

On ne peut s'attendre, de ce qu'on a à rapporter de l'Angleterre, qu'à y supporter le plus grand poids de la guerre d'Allemagne, comme voüée, par le Souverain, au Prince qui l'y a allumée ; outre que la guerre maritime peut abaisser la France, abaissent toutes les fortunes des trois Royaumes & dessèche toutes les sources, d'où couloient l'argent dans les coffres Royaux. On a vû sur quelle nature de taxes on s'est jetté afin d'en trouver jusqu'à présent pour subvenir aux dépenses de cette guerre, quels moyens on a imaginés à cet effet. Aujourd'ui il s'en présente un d'une espèce nouvelle, qui, bien calculé, produiroit cinq millions de livres sterlings. C'est une taxe de trois pour cent sur tous les biens meubles, que des héritages ou des legs font passer en de nouvelles mains. Suivant un Mémoire donné à ce sujet, il y a dans la Grande-Bretagne pour trois cens soixante millions de livres sterlings de biens meubles. Chaque année par les décès, un troisiéme de ces meubles change de possesseurs. Les trois pour cent de douze millions à laquelle monte ce trentième, font trois cens soixante mille livres sterlings, & ce seroit plus qu'il n'en faudroit pour payer les arrérages aux intéressés d'une Lotterie à vie, dont les billets, au nombre de cinquante mille, chacun de cent livres sterlings, fourniroient les cinq millions mentionnés. Ce nouvel impôt sur les meubles, s'il a lieu, (car sur les immeubles il n'en faut plus chercher) n'augmentera pas au moins la dette nationale, dit-

on,